



Commission Culture

REGLEMENT – Jeu-concours

ARTICLE 1 – ORGANISATION ET DUREE DU JEU-CONCOURS

Le présent jeu-concours intitulé « PATRIMOINE NATURE DE LA BAZOGE » est organisé par la commission municipale « Communication Culture » domiciliée à la mairie de La Bazoge, 72 avenue Nationale 72650 LA BAZOGE, désignée ci-après « l'Organisateur ».

Le jeu-concours se déroulera du **jeudi 1^{er} septembre 2022 à 9h au lundi 19 septembre 2022 à 23h59**.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne, résidant à La Bazoge et la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours et le personnel de la mairie de La Bazoge. Aucun frais de connexion lié à la participation de ce jeu concours ne fera l'objet d'un quelconque remboursement par l'organisateur.

La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (même nom de famille, même prénom, même adresse). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, le participant doit se connecter sur le site de la commune de La Bazoge à l'adresse suivante : www.labazoge.fr/jeu-patrimoine puis remplir le formulaire de participation proposé aux dates indiquées dans l'article 1. Une fois le formulaire rempli, les participants doivent cliquer sur « Envoyer » pour que la participation soit validée.

La municipalité de La Bazoge n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La détermination des 5 gagnants sera réalisée après tirage au sort parmi les personnes inscrites ayant donné les bonnes réponses au jeu. Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même prénom, même adresse). Ce tirage au sort sera effectué par l'organisateur le **mardi 20 septembre 2022 à 10h00**.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

- 1 déjeuner ou dîner en tête à tête pour 2 personnes, en semaine, à la petite auberge de St Jean d'Assé d'une valeur de 50 euros
- 1 panier garni avec des produits locaux d'une valeur de 50 euros (1 bon d'achat Aux Saveurs des Jenvries à Souillé d'une valeur de 30 euros, 1 bon d'achat sur le marché de La Bazoge au stand de Céline Chevalier d'une valeur de 20 euros)
- 1 machine à eau pétillante Super U d'une valeur de 50 euros
- 4 places de spectacle L'ENVOL d'une valeur de 50 euros
- 2 livres sur le thème de la Nature d'une valeur de 40 euros

ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS

L'organisateur du jeu-concours contactera par mail les gagnants. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné. Seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre dans les 2 semaines suivant l'envoi du mail.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraînera l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'organisateur.

La liste des gagnants sera disponible à compter du **mardi 20 septembre 2022 à 18h00** sur le site internet de la mairie www.labazoge.fr

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant. L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants sont concernées pendant une durée de 3 mois et traitées par les membres de la commission municipale et le personnel de mairie.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en adressant un mail à l'adresse suivante : jdelliere@labazoge72.fr